



La CPU s'entête et s'enferme

Le 19 février 2015, la CGT FERC Sup affirmait que la Conférence des présidents d'université (CPU) ne représentait pas les universités et dénonçait les méthodes, les orientations et la dérive patronale de cette association constituée de chefs d'établissements disposant désormais de pouvoirs exorbitants que leur ont conféré les lois LRU-Pécresse de 2007 et LRU-Fioraso de 2013.

[\[http://www.ferc-sup.cgt.fr/site/spip.php?article2802\]](http://www.ferc-sup.cgt.fr/site/spip.php?article2802)

Quelques jours plus tard le président de la CPU s'adressait au nouveau secrétaire général de la CGT pour « faire part de [son] indignation à la lecture d'un communiqué [...] qui constitue, au-delà de la légitime expression de ses positions, une véritable atteinte au fonctionnement démocratique de nos universités. » Tous ceux qui, représentant les personnels, siègent dans des comités techniques, des CHSCT ou des conseils d'administration et sont régulièrement confrontés à l'autoritarisme et l'arbitraire apprécieront cette remarque à sa juste valeur. On se souviendra qu'en juin 2014 la CGT FERC Sup a dû interpeller le ministère pour lui demander de rappeler au président de la CPU ses obligations concernant le CHSCT de son propre établissement.

[\[http://www.ferc-sup.cgt.fr/site/spip.php?article2603\]](http://www.ferc-sup.cgt.fr/site/spip.php?article2603)

Si, en s'adressant directement à notre confédération, le président de la CPU espérait qu'elle désavoue son organisation CGT des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, la réponse que lui a fait parvenir le secrétaire général de la CGT l'aura certainement déçu.

Ce dernier réaffirme l'attachement de la CGT au Service public et à sa défense en rappelant que l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur et de recherche a pour conséquence majeure « une inégalité de traitement et de déroulement de carrière des agents qui relèvent [...] du même statut de la Fonction publique d'État ». Il rappelle également que « la CGT a émis les plus vives critiques à l'encontre de la loi LRU [...] et la loi Fioraso ». Et qu'à ce titre elle a « soutenu les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche qui ont vu dans ces lois une remise en cause de l'universalité des missions du service public » consacrant un « affaiblissement du rôle de l'État » qui se traduit par une « insuffisance manifeste des budgets alloués ». Ces derniers ne permettant plus un « fonctionnement satisfaisant des enseignements, des laboratoires » et empêchant toute amélioration des « conditions de travail » des personnels.

Rappelons que c'est bien la CPU qui a :

- Réclamé l'autonomie des établissements et une modification de leur « gouvernance » au profit des présidents d'université lors de son colloque annuel de 2007 qui a largement inspiré la loi LRU-Pécresse qui a repris cette demande à son compte.
- Exigé lors de ce même colloque et obtenu avec la loi LRU, la possibilité de gérer localement leurs personnels et budgets directement dans leurs établissements avec l'accession aux responsabilités et compétences élargies (RCE).
- Demandé et obtenu en 2013 que l'autonomie des établissements soit conservée et leurs pouvoirs accrus, notamment à travers la création des ComUE dont le fonctionnement des instances de direction et les modalités de représentation des personnels et des étudiants leur garantissent un pouvoir sans partage.
- Proposé un agenda social et une négociation directe avec les organisations syndicales représentant les personnels mettant la CPU et les présidents d'université en situation de se substituer au ministère en matière de gestion des personnels.

[\[http://www.ferc-sup.cgt.fr/site/spip.php?article2509\]](http://www.ferc-sup.cgt.fr/site/spip.php?article2509)

- Proposé au lendemain de la réélection de son bureau fin 2014 des transformations majeures du statut des enseignants-chercheurs et, début 2015, la disparition pure et simple de la direction générale des ressources humaines de notre ministère afin d'avoir les mains libres en matière de recrutement et de gestion de tous leurs personnels.
[\[http://www.ferc-sup.cgt.fr/site/spip.php?article2787\]](http://www.ferc-sup.cgt.fr/site/spip.php?article2787)
- Promu à travers ses différentes demandes et exigences la restauration du mandarinat dont le mouvement universitaire de 1968 et des années qui ont suivi nous avaient éloignés.

On voit donc bien qui, aujourd'hui, porte « une véritable atteinte au fonctionnement démocratique de nos universités. »

Les dernières péripéties en matière de financement des établissements avec l'amputation des fonds de roulements de ceux qui avaient répondu aux critiques de mauvaise gestion en consolidant leurs réserves financières montre à l'évidence que l'autonomie est un leurre et que la CPU a ouvert elle-même la nasse dans laquelle tous les présidents et présidentes d'université sont pris au piège.

Cela ne les empêche pas de courir tête baissée vers les regroupements dans la plus totale opacité des instances hermétiques des ComUE. Après l'éclatement du Service public national d'enseignement supérieur et de recherche provoqué par la loi LRU-Pécresse en 2007 et la restructuration violente opérée par la loi LRU-Fioraso en 2013, on ne peut plus nier aujourd'hui que le mythe de l'autonomie n'a été récupéré par les gouvernements Sarkozy et Hollande que dans le but de démanteler le Service public, de mettre en œuvre concrètement le désengagement financier de l'État et d'engager le processus de privatisation de l'enseignement supérieur et de la recherche à travers leur territorialisation.

La *note de problématique* du prochain colloque annuel de la CPU réuni à Strasbourg du 27 au 29 mai 2015 et dont le thème est « L'université 3.0, nouvelles échelles, nouveaux enjeux à l'ère numérique » montre que la CPU et les présidents d'université poursuivent obstinément sur cette même voie.

Ils considèrent désormais que le numérique, supposé opérer des bouleversements sociétaux imposant des usages nouveaux et une culture du réseau nouvelle, va leur permettre de remettre en cause les métiers de l'université, les modèles pédagogiques et les pratiques de recherche.

Ce qui va leur donner de nouveaux arguments pour exiger avec plus d'insistance encore la remise en cause des statuts des personnels fonctionnaires d'État de l'enseignement supérieur et de la recherche pour aller vers un développement accru de la relation contractuelle avec leurs personnels ouvrant à la généralisation de la précarité dans l'enseignement supérieur et la recherche. Cette réflexion coïncide en effet avec les projets du ministère de la Décentralisation et de la Fonction publique en matière de réglementation du télétravail.

C'est pourquoi la CGT FERC Sup ne participera pas au colloque de Strasbourg de la CPU et réaffirme son appel aux personnels des établissements d'enseignement supérieur et de recherche à :

- Soutenir massivement la pétition nationale demandant au gouvernement de "Retirer l'agrément d'utilité publique de la Conférence des Présidents d'Université (CPU) et redonner toute leur place aux représentants élus au suffrage proportionnel direct dans les instances locales et nationales". [\[http://www.cnu.lautre.net/spip.php?article111\]](http://www.cnu.lautre.net/spip.php?article111)
- Interroger dans toutes les instances représentatives des personnels (Conseils d'administration, Conseil académique, Comité technique notamment) les présidents sur le montant de la cotisation de leur établissement à la CPU et son usage.
- Exiger de leurs présidents qu'ils rendent publiques leurs prises de position et déclarations à la CPU et qu'ils informent tous les personnels des valeurs et propositions qu'ils y portent.
- Demander aux présidents en désaccord avec la politique de la CPU de se désolidariser de ses orientations en se retirant publiquement de la CPU et en mettant un terme au paiement de leur cotisation à la CPU.



Bureau national de la CGT FERC Sup
Montreuil, le 21 mai 2015